

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_121A-DE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021



BRIANÇON

DEL 2021.06.02/121

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUIN 2021

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

ENVIRONNEMENT

Objet :

**Reboisement des forêts
communales :
conventions avec
l'Association
Tree2forest et l'ONF**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNEAUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOURE, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 27/05/2021

Affichage : 27/05/2021

Étaient représentés :

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Élisabeth FAURE
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

**Nombre de membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 28

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

Absents excusés :

Catherine VALDENNAIRE, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER

Absents :

Corinne FAURE-BRAC, Yoann LAGIER

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-21850932778210682-2021_06_101A.DF
RAPPORTEUR: Emille DESMOULINS
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

VU les articles L 145-1 et suivants du code forestier ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de contribuer à la préservation de son environnement naturel ;

CONSIDERANT les actions entreprises par la commune dans cette perspective, comme les activités pédagogiques du service du patrimoine au jardin du Gouverneur ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune pour le projet « îlots d'avenir » porté par l'ONF et qui vise à tester des plantations pour la forêt de demain en réponse aux changements climatiques ;

CONSIDERANT la proposition de l'ONF d'accompagner la commune pour établir une étude préliminaire et constituer un dossier de candidature à l'opération « 1 million d'arbres » ;

CONSIDERANT la proposition de l'association dénommée « Tree2forest » de s'engager dans une démarche de sensibilisation du jeune public aux effets du changement climatique via l'implication de sportifs de haut niveau ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « ENVIRONNEMENT, TRANSPORT, DEPLACEMENTS et TRAVAUX », réunie le 31 mai 2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- D'approuver la convention avec l'association Tree2forest ci-jointe ;
- D'approuver la convention avec l'ONF ci-jointe en vue d'établir un dossier de demande de financement pour le programme « 1 Million d'arbres » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AR Prefecture

005-210500337-20210602-2021.06.121A-DE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

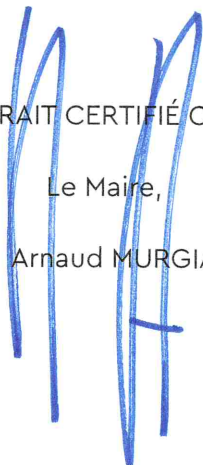
~~INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/121~~

PUBLIÉE LE : **07 JUIN 2021**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_121A DE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

Office National des Forêts

**CHANTIERS RELEVANT DE LA GESTION DURABLE DES FORETS DE COLLECTIVITES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

ETUDE PRELIMINAIRE EN VUE D'OBTENIR DES FINANCEMENTS PUBLICS

**ELABORATION D'UN DOSSIER
DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Entre

La commune de Briançon, donneur d'ordre, représentée par Arnaud MURGIA, Maire agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal.

Désignée ci-après par "la Commune de Briançon »,

Et

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS, établissement public à caractère industriel et commercial représenté par M. Jean-Michel DUVERNEY, Directeur de l'Agence Territoriale des Hautes-Alpes

Domicilié à : 5 rue des Silos CS 36003 – 05007 GAP cedex
téléphone : 04 92 53 87 17 / courriel : ag.hautes-alpes@onf.fr

Désigné ci-après par "l'ONF"

Représentants locaux:

M. RUTH Christophe, Responsable de l'Unité Territoriale de Briançon
M.MICHELAS Julien, Technicien Forestier Territorial

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Description de la prestation

La mission porte sur l'élaboration du dossier de demande de subvention pour le programme de financement (1MILLION D'ARBRES)

Article 2 - Contenu détaillé

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_121A-DE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 06/06/2021

La mission portera sur la réalisation d'une étude préliminaire de type "Avant projet" permettant :
d'établir un détail estimatif prévisionnel des travaux à réaliser (nature des tâches, quantités et coûts) aussi précis que possible ;

- de renseigner exhaustivement le dossier de demande de subvention (formulaire Cerfa + annexes demandées) et de s'assurer de son dépôt dans les délais fixés par les financeurs ;
- de suivre le dossier auprès des financeurs jusqu'à réception des arrêtés de subvention.

Article 3 - Rémunération

Pour cette prestation, la collectivité rémunère l'ONF suivant un montant forfaitaire de :
400 euros HT. (QUATRE CENT euros hors taxes)

Article 4 - Facturation

Cette prestation sera facturée par l'ONF après parution des arrêtés attributifs de subvention.

Article 5 - Durée / Résiliation

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et s'achèvera avec la réception des arrêtés de subventions.

Pour ce faire, l'ONF s'assurera auprès des financeurs de bien recevoir copie des ces arrêtés.

Si dans un délai de 2 ans à compter de la date d'envoi des dossiers de demande de subvention auprès des financeurs, les arrêtés n'ont toujours pas été pris par les financeurs, la prestation prévue par cette convention sera facturée directement à la collectivité.

Article 6 - Enregistrement et diffusion

La présente convention qui comprend 6 articles est établie en 2 exemplaires destinés à chacune des parties.

Fait à Briançon, le 26 / 05 /2021

Le représentant de la Collectivité

Maire de Briançon (NOM Prénom)

Le responsable de l'ONF

J. MICHELAS





CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/2021
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
N° 2021.06.02/121

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE ET L'ASSOCIATION « TREE2FOREST
»

La présente convention est conclue entre les soussignés :

la Ville de Briançon, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention suivant la délibération du conseil municipal n°DEL 2021.06.02/121 en date du 02 juin 2021

ci-après dénommé « la commune »,

et

l'association dénommée « Tree2forest », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et décret du 16 août 1901 et dont le siège est 45 rue du Serre à SAINT CHAFFREY, représentée par son Président Monsieur Pierre Vaultier,

ci-après dénommé « l'association ».

Préambule

Pierre Vaultier et Florent Astier ont créé le 30 août 2020 l'association Tree2forest dont le but est de sensibiliser le jeune public aux effets du changement climatique via l'implication de sportifs de haut niveau.

L'association souhaite se développer en collaborant avec plusieurs écoles du Briançonnais pour multiplier les actions de restauration forestière.

A terme, leur but est de diversifier les interventions et les territoires en mobilisant d'autres sportifs de haut niveau auprès des écoles de leur choix.

Dans ce cadre, la commune envisage de contribuer à l'action de l'association Tree2forest en conventionnant avec l'association afin d'organiser des opérations de plantations d'arbres par des élèves des écoles briançonnaises.

Afin de permettre à l'Association de mener à bien son action,

il est convenu ce qui suit :

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_121A-DE

Reçu le 07/06/2021

Publié le 07/06/2021

Article 1 : Objet

La présente convention vise à formaliser le partenariat entre la commune et l'association pour mener des actions de restauration forestière.

Article 2 : Durée

La présente convention est consentie pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 3 : Clause résolutoire

Les parties auront la faculté de mettre fin à la présente convention, moyennant un préavis signifié par lettre avec accusé de réception avant le 31 décembre de chaque année.

Article 4 : Obligations de l'association

L'association assurera les relations avec les écoles, la logistique des plantations et l'encadrement des élèves en lien avec leurs enseignants. Elle proposera les variétés de plants sélectionnés à l'ONF et à la commune pour validation.

Article 5 : Obligations de la commune

La commune autorisera ces opérations sur ses forêts communales, prendra en charge le coût de la prestation assurée par l'ONF et la fourniture des plants.

Article 6 : Assurances

À cet effet, l'association Tree2forest contractera les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile, pour l'ensemble de ses activités menées dans le cadre de la convention, et s'assurera que les éventuels intervenants extérieurs disposent également des assurances nécessaires.

Article 7 : Communication

L'association Tree2forest et la Ville s'engagent à mentionner leur partenariat dans leur communication respective.

Article 8 : Litiges

Les contestations qui pourraient s'élever entre l'association et la commune de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention seront de la compétence du tribunal administratif de Marseille.

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_121A-DE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

Fait à Briançon, en deux exemplaires originaux

Le,

Le Président de l'Association

Tree2forest

Pierre VAULTIER

Le Maire,

Arnaud MURGIA